

**CONSEIL MUNICIPAL DU  
VENDREDI 27 NOVEMBRE 2015  
COMPTE RENDU**

**PRÉSENTS** : Pascal PONCET- Madeleine VEILLAS- Bernard MEIER- Emmanuelle BARLERIN - Daniel CHALOT - Michel COMPAGNAT- Jean Paul ROYER - Colette MELON - Dominique VIETTI - Clare VERNIN - Nathalie OSSEDAT - Mickaël DAUSSY - Urielle GONARD

**ABSENT EXCUSE** : Nicolas OSSEDAT (procuration donnée à Madeleine VEILLAS)

**ABSENT** : Jean Michel BRISSAY-CHATRE

### **1/CONSIGNES "ETAT D URGENCE"**

Monsieur le Maire fait part des consignes et informations qui ont été données aux Maires du département lors de la réunion du 20 novembre à laquelle il a assisté .  
Celle-ci se tenait en préfecture en présence du Préfet, du Sous Préfet de Roanne, du Sous Préfet de Montbrison, des Procureurs, de la gendarmerie, de l'armée ...:

- renforcement du plan Vigipirate,
- affiches sur bâtiments publics,
- mises en place barrières avec arrêté et panneau interdiction de stationner,
- vigilance particulière ...

### **2/ SITES BONCHE/INNOVEX**

Monsieur le Maire fait part d'un contact avec un potentiel porteur de projet pour une implantation sur l'ex-site Bonche. Pascal PONCET précise qu'une rencontre est prévue le 04 décembre.  
Il rappelle que, lors du dernier conseil municipal, il avait été décidé de signer une convention avec EPORA pour une étude visant à la réhabilitation de ce site industriel .

### **3/ DEMANDE SALLE MAIRIE PAR LA PAROISSE**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'équipe relais informant la mairie de l'organisation de leurs rencontres paroissiales.

Pour des raisons pratiques, l'équipe relais souhaite, de manière exceptionnelle, pouvoir bénéficier d'une salle de la mairie.

Compte tenu :

- des locaux déjà à mis disposition gracieusement ( salle rue de Thiers, cure),
- de la possibilité d'utiliser d'autres biens non communaux en complément,
- des rappels de l'État aux communes des principes de laïcité,
- des rappels de l'AMF aux communes des principes de laïcité (Association des Maires de France),
- du symbole de laïcité que représente la mairie.

Le conseil municipal à l'unanimité ne souhaite pas donner une suite favorable à la demande précitée et invite la paroisse à réfléchir à une autre solution.

#### **4/ LA POSTE / PARTENARIAT AVEC POLE EMPLOI**

Le Maire rappelle le précédent conseil municipal lors duquel il a été évoqué la mutualisation des services de la poste avec d'autres services au public. C'est une initiative de l'État et de la Poste consistant à placer d'autres services accompagnant ceux historiques de la Poste. Il s'agit de pérenniser la présence de l'actuelle structure à St Just eu égard notamment à son problème de déficit. D'autres structures implantées sur d'autres territoires sont aussi concernées.

Dernièrement, Pôle Emploi s'est dit intéressé : formation du personnel de la poste pour orienter et informer leurs usagers.

La CPAM avait déjà manifesté son intérêt dans les mêmes conditions que celles envisagées par Pôle emploi.

A suivre ...

#### **5/ ENQUETE PUBLIQUE "LA PILONCHERIE"**

Le Maire donne lecture du rapport rédigé par le commissaire enquêteur Monsieur FAVIER à l'issue de l'enquête publique relative à l'aliénation d'un délaissé de voirie au lieu dit la Piloncherie au profit de Madame MOINE et de Monsieur CHALOT.

Aucune observation n'a été consignée sur le registre. Monsieur FAVIER émet un avis favorable.

Le conseil municipal à l'unanimité des votants (Monsieur CHALOT, partie du dossier, n'a pas participé au vote) se prononce favorable à la vente du délaissé de voirie à Madame MOINE et Monsieur CHALOT au prix de 5 €/m<sup>2</sup> (évaluation de France domaine) après son déclassement du domaine public dans le domaine privé communal. Les frais liés à cette vente sont à la charge des acquéreurs (géomètre, notaire ...).

#### **6/ DEMANDE DE BOISEMENT "AU BANCHET"**

Monsieur le Maire fait part de la demande de boisement faite par Madame GOUILLARDON pour la parcelle C 105 secteur "Le Banchet". Cette parcelle a été dévastée lors de la tempête de 1999. A l'unanimité, le conseil municipal est favorable à son reboisement en référence à l'article 3 de l'arrêté municipal en date du 1997 évoquant les distances à respecter entre les plantations et les habitations, bâtiments agricoles ou voies communales et chemins ruraux. Il s'agit aussi d'éviter la transformation en friche dense de la parcelle, processus par ailleurs déjà bien engagé. Le feuillus sera conseillé au demandeur. Le syndicat agricole et les exploitants riverains seront consultés pour avis même si le terrain concerné paraît n'avoir aucune vocation agricole compte tenu de l'état des lieux.

Nota : une petite partie du terrain approchant des bâtiments est exclue de la demande faite par le propriétaire.

#### **7/ DECISION MODIFICATIVE**

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, la décision modificative consistant à provisionner le compte 2041582 du budget M14 2015 en dépenses et en recettes (2500.00 €)

#### **8/ GESTION CAMPING SAISON 2016**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'après renseignements pris auprès de divers organismes notamment la FRHPA (Fédération Rhône Alpes de l'Hôtellerie de Plein Air) il paraît souhaitable d'examiner entre, autres solutions, la possibilité d'établir une convention d'occupation temporaire du domaine public pour le snack et le camping avec une personne de droit privé.

Madame BARLERIN chargée de ce dossier fait part des divers contacts qu'elle a eu avec des personnes susceptibles d'être intéressées par la gestion de ces deux équipements sous cette forme ou sous une forme de même nature.

Afin de permettre la mise en œuvre d'une formule juridiquement et économiquement pertinente, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de faire appel à une assistance juridique au travers d'un avocat spécialisé sur le sujet recommandé par la FRHPA.

## **9/ DEMANDES DE SUBVENTIONS / SOUTIENS DIVERS**

Le conseil municipal décide de ne pas donner suite à diverses demandes de subventions parvenues en mairie.

Le conseil municipal décide cependant de privilégier 2 actions de soutien :

- au Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine en passant commande de 7 ouvrages "Voyage avec mes ânes en Côte Roannaise" (105.00 €).
- au Téléthon en participant au "défi papillotes" lancé par la ville de Roanne dans le cadre de son « statut particulier ». Roanne a en effet été officiellement nommée cette année "Ville ambassadrice" (100.00 €)

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur le Maire fait part de la rencontre qu'il a eu avec Madeline MACARDIER venue lui exposer son projet de "snacking - restauration rapide" sur la commune.

- Monsieur le Maire informe également l'assemblée municipale d'une réunion programmée le 14 janvier prochain en sous-préfecture afin d'aborder la question du Plan Local d'Urbanisme de la commune

- La commune devrait percevoir une subvention de la DRAC pour les travaux réalisés sur l'orgue de l'église. Il conviendra soit de prendre une délibération soit d'établir une convention avec l'association ARMEL pour verser une subvention de la commune à ARMEL co-financeur des travaux.

Le conseil municipal acte ce principe .

- Emmanuelle BARLERIN, par ailleurs Présidente du Comité des Fêtes rappelle le marché de Noël qui aura lieu le 13 décembre 2015.

La séance est levée à 22 H 15.